



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies hépatiques

Question écrite n° 128896

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessité de dépister les maladies du foie, dont sont atteints 2 millions de nos concitoyens. En effet, le foie est un organe silencieux, et lorsque surviennent les premières douleurs, il est souvent trop tard pour stopper ces maladies qui évoluent le plus souvent en cirrhose. Des tests non invasifs comme le fibro test et le fibro mètre permettent de procéder, par une simple prise de sang, à un diagnostic de la santé du foie sans recourir au fibro scan ou à la biopsie. Aussi il lui demande si la réalisation de ces test pourrait être intégrée aux contrôles opérés par la médecine du travail, afin de cibler le plus grand nombre de personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128896

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1514

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)